

Gestion des plantes invasives dans le bassin de l'Ourthe

25 Avril 2012

Conseils pour gérer les plantes invasives !

 [balsamine belle.jpg](#) [1]

La berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya et les renouées asiatiques sont des plantes invasives. C'est-à-dire des plantes exotiques envahissantes qui posent des problèmes écologiques, économiques mais également sanitaires dans le cas de la Berce du Caucase.

Cet été, pour la sixième année consécutive, le Contrat de Rivière Ourthe coordonnera une campagne de gestion de la balsamine de l'Himalaya et de la berce du Caucase.

Les berges envahies des cours d'eau situées sur le territoire du **GAL Pays de l'Ourthe** devraient être parcourues par des équipes de gestion, à partir du 1^{er} juin et jusqu'au mois de septembre 2012.

Pour les aider, vous pouvez agir dans votre propriété et ainsi éviter toute nouvelle colonisation des sites naturels.

Comment agir ?

Il est indispensable d'appliquer les techniques préconisées ci-dessous pour que les effets soient positifs et durables.



La berce du Caucase

Attention !!! La sève de la berce du Caucase étant photosensibilisante, il y a un risque de brûlure. Afin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux, il est indispensable de gérer son éradication avec un équipement complètement imperméable : bottes, gants jusqu'aux coudes, visière, pantalon et veste à capuchon.

- Gérer la plante en fleurs ou susceptible de l'être avant la formation des graines (**mi-juin**).
- Couper **sous le collet**, à 10-15 cm en dessous du sol, à l'aide d'une bêche ou extirper l'entièreté de la racine.
- Après la coupe, sectionner l'individu à même le sol afin d'éviter toute reprise d'inflorescences latérales. Rassembler les résidus en un minimum de tas.
- Répéter la gestion pendant plusieurs années successives pour épuiser la banque éventuelle de graines.

La balsamine de l'Himalaya

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines (**début juillet**).
- **Arracher l'intégralité de la plante ou faucher en dessous du premier noeud** afin d'éviter toute reprise.
- Rassembler les plantes coupées ou arrachées en un tas en milieu ouvert et en dehors des zones inondables (**ne pas composter, ne pas emporter au parc à conteneurs**).
- Réaliser **une 2^e gestion 1 mois plus tard**.
- La première année de gestion, réaliser une 3^e gestion 3 semaines après la 2^e.
- Répéter la gestion durant plusieurs années successives pour épuiser la banque de graines éventuelle.



Si vous souhaitez [plus d'informations sur les méthodes de gestion](#) [2]

Organisateurs de la campagne : Contrat de rivière Ourthe

[contact](#) [3]

086/21.08.44

[en savoir plus sur le projet Riparia](#) [4]



Source URL:

<http://www.paysourthe.be/content/gestion-des-plantes-invasives-dans-le-bassin-de-lourthe>

Links:

[1] <http://www.paysourthe.be/sites/default/files/cck-actualites-images/balsamine%20belle.jpg>

[2] <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Doc-dispo.htm>

[3] <http://www.paysourthe.be/content/contact>

[4] <http://www.paysourthe.be/content/pr%C3%A9servation-des-berges-de-lourthe>